

*Alexandra GUYON*  
*Avocat*  
*3 rue Président Favre*  
*74 000 Annecy*  
*Tel 04 50 65 15 49*  
*avocatguyon@avocat74.fr*

### **La Médiation**

A l'origine d'un conflit personnel, familial, de voisinage, d'associés, de travail, contractuel... on trouve souvent des malentendus et des non-dits, des systèmes de valeur différents, des intérêts divergents et/ ou des besoins non satisfaits (appartenance, pouvoir, reconnaissance...).

Le conflit est toujours plus large que le litige, dépourvu d'affect, que le juge aura à trancher. C'est pourquoi un jugement ne permet pas toujours de régler un conflit et le laisser quasi entier.

Alors qu'un jugement ne fait que donner tort ou raison à une partie sur un point donné, la médiation vise à rétablir la relation entre les parties et à trouver une solution au conflit personnel qu'elles vivent. L'objectif est la recherche des solutions qui conviennent aux parties, solutions qui sont plus larges et créatives que ce que peut ordonner un jugement.

Les parties deviennent responsables de la solution de leur conflit, et chacune contribue à renouer le lien et à bâtir l'accord.

**La médiation permet de rechercher et trouver une solution qui soit équitable, équilibrée, au plus près des besoins et intérêts des parties, et qui permet à chacun de garder la tête haute.**

La médiation a pour avantage d'éviter l'aléa judiciaire, d'économiser le coût d'un procès, d'éviter sa lenteur, de faciliter l'exécution d'une décision que les parties auront pris elles-mêmes et de maintenir des relations familiales, contractuelles, d'associés, de travail....

Par ailleurs, tout ce qui est dit en médiation reste couvert par le secret. Les informations recueillies pendant la médiation ne peuvent pas être utilisées par l'autre partie si un procès survenait ultérieurement en cas de non accord.

La médiation peut être soit conventionnelle (demandée directement par les parties souhaitant résoudre amiablement leur conflit sans passer par le juge), soit judiciaire (ordonnée par un juge).

En Haute- Savoie, la médiation est exercée par l'association Juri-médiation, composées d'avocats et de notaires. Nous sommes à votre service au 9 rue Guillaume Fichet à 74 000 Annecy (04 50 45 87 58).